Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 029-212901227-20260127-2025111208-DE

MAIRIE DE LAZ
CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de Conseillers :
En exercice : **12**
Présents : 11
Votants : 11

Délibération n°20251112_08

L'an Deux Mille Vingt-cinq.
le 12/11/2025,
le Conseil Municipal de la Commune de **LAZ**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 20 heures,
à la Mairie, sous la présidence de Mme Annick BARRE, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 06/11/2025.
Etaient présents : Mme BARRE Annick, Mme MAHE Françoise, Mr DREAU Dominique. MM. LE ROY Emmanuel, RIOU Jean-Yves, JACQ Jean, ALLAIN Mikaël, Mme JAOUEN Virginie, CASPAR Sandrine, HUGUENIN Hervé, KERAVAL Jean-Paul
Absents : LE GALL Lionel,
Secrétaire de séance : EVENNOU Valérie.

8. Autorisation de signature de la mutuelle communale :

Rapporteur : Madame le Maire.

La question des inégalités face à la santé dans l'accès aux droits et le recours aux soins est un sujet majeur.
Constatant que de nombreuses personnes renoncent à leur couverture santé et en conséquence à de soins pour des raisons financières, la commune de Laz a entamé une réflexion sur ce sujet en lançant un appel à partenariat en vue de proposer une mutuelle à tarif abordable.
La convention proposée au conseil a pour objet de définir les engagements de chacune des parties et les conditions dans lesquelles la commune de Laz et Groupama travaillent ensemble en respectant les compétences réciproques de chacun.
Après avoir pris connaissance de la convention, le conseil, à l'unanimité des membres présents et après délibération, décide :

- D'autoriser Mme le Maire à signer la convention de partenariat pour favoriser l'accès à la complémentaire santé.
- Dit que la convention sera annexée à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Annick BARRE

MAIRIE DE LAZ
29520

Le Maire certifie le caractère exécutoire
de la présente délibération compte tenu
de son affichage en mairie et sa réception en préfecture le 13 /11/2025